

L'hon. M. HOWE: Certainement.

M. MacNICOL: Pardon, le ministre doit être mieux renseigné. Nous avons placé 50 millions de dollars dans cette société. Le pays n'en retire absolument rien. Je crois quand même que la société produit du caoutchouc à un prix raisonnable, et qu'elle nous ménage peut-être d'autres produits. Le ministre veut-il dire que la société verse des bénéfices sur ce placement de cinquante millions de dollars?

L'hon. M. HOWE: Pendant la guerre, le placement s'est chiffré par cinquante millions de dollars, mais en temps de paix il est loin d'être aussi élevé. La valeur de l'usine, en temps de paix, s'établit à 27 millions de dollars, et le placement rapporte au moins l'intérêt bancaire, plus un bénéfice.

M. MacNICOL: Je ne veux pas insister sur ce point. Si les 50 millions des fonds publics ont diminué à 27 millions, ce qui fait une perte de 23 millions, l'entreprise n'a guère profité au pays, bien que je n'aie pas encore perdu l'espoir de sa réussite éventuelle. Mais que le ministre, qui est un homme d'affaires, ne dise pas à d'autres hommes d'affaires qu'il s'agit d'une exploitation commerciale, car ce n'est pas le cas.

M. NICHOLSON: Pourquoi une entreprise commerciale ne s'est-elle pas occupée de la Polymer?

M. MacNICOL: L'honorable député pose une question irréfléchie. Les hommes d'affaires n'en voudraient pas. D'abord ils n'auraient pas 50 millions à placer dans une usine et, lorsqu'ils fabriquaient des articles de caoutchouc, ils importaient leur matière brute de la Malaisie ou d'ailleurs. Il s'agit ici d'une mesure de guerre. Les gens d'affaires essaient d'administrer leurs entreprises d'une façon commerciale. J'ai été dans les affaires pendant des années et je ne pouvais faire des placements qui ne rapportaient rien. Mais ce n'est pas de cela que je voulais parler.

Les renseignements du ministre, au sujet de la division des achats, ne laisse pas de m'intéresser. N'est-il pas temps que le pays ait un organisme d'achats pour tous les ministères? Allons-nous continuer de permettre à chacun d'avoir son propre service? Les grandes entreprises comptant de 25 à 30 mille employés n'ont qu'une seule division d'achat, ils n'en établissent pas dans chacun des départements de l'usine, n'est-ce pas? Leur division des achats se compose de spécialistes qui savent acheter. Je n'aimerais pas voir le ministère établir un important organisme pour son propre usage. J'espère que le ministre ne lui permettra pas de retenir inutilement de nombreux employés. Je croyais qu'une fois la

guerre finie, le grand nombre des employés du ministère des Munitions serait réduit de beaucoup. Le ministère de la Reconstruction n'aura certainement pas besoin d'un personnel de bureau plus nombreux que celui d'une entreprise privée d'égale importance, par exemple les chemins de fer New-York Central ou quelque autre grande société. Il faudra user de pression pour empêcher que le ministère s'encombre d'employés inutiles. Quant au ministère des Munitions, il importe d'y diminuer de beaucoup le nombre des employés. Le personnel de bureau qui pendant la guerre a rempli les nombreux édifices occupés par le ministère pourrait sûrement être réduit de 90 p. 100.

Si le ministre dirige le ministère avec autant d'efficacité qu'il a aidé les mines Steep-Rock à se remettre à l'œuvre, l'Etat pourra se féliciter de son administration. A Steep-Rock, l'Etat, par l'entremise des chemins de fer nationaux du Canada a aménagé un vaste quai pour le chargement du minerai de fer et construit les voies de service jusqu'à la mine. Voilà une contribution juste et raisonnable analogue à celle de la Commission hydroélectrique de l'Ontario qui a installé une ligne de transport d'énergie jusqu'à la mine. Toutefois, lorsqu'il s'agira d'accorder une aide plus considérable, j'espère que le ministère réfléchira avant de se lancer dans la construction.

Le ministre nous apprend que le ministère des Munitions compte actuellement 2,500 employés de bureau. Combien en comptait-il au plus fort de ses activités?

L'hon. M. HOWE: Environ 4,500.

M. MacNICOL: La réduction est excellente. Et le ministère de la Reconstruction en a 300. Le ministre croit-il que ce nombre augmentera?

L'hon. M. HOWE: Comme ministère distinct, il en comptera prochainement à peu près 350. Le personnel des ministères combinés, toutefois, baissera à 2,500 d'ici le 1er janvier.

M. MacNICOL: Permettez-moi de bien saisir les chiffres. Lorsque le ministre parle de 350, veut-il dire que le ministère de la Reconstruction utilisera à peu près 350 fonctionnaires?

L'hon. M. HOWE: Oui, pour suffire à l'organisation actuelle. La fusion permettra de diminuer le personnel. Aujourd'hui, les deux ministères comptent ensemble à peu près 2,800 fonctionnaires, nombre que nous réduirons à environ 2,500.

M. MacNICOL: Ce qui revient à dire que le ministère de la Reconstruction va employer à lui seul environ 2,500 fonctionnaires,